



Bulletin de liaison



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Contrat de rivière **Ourthe**

Sommaire

2 - Editorial - Agenda - Colloque

3 - ACTION

Une station d'épuration
flambant neuve à Rendeux

5 - PARTENAIRES

Les pêcheurs de l'Ourthe
unis au sein du sous-bassin
hydrographique

Géopark Famenne-
Ardenne...

un beau projet en devenir

7 - SENSIBILISATION

L'Alyte accoucheur

8 - Brèves

Le CR Ourthe sur facebook
Les cours d'eau s'affichent

Testez
notre e-bulletin!

www.cr-ourthe.be
rubrique
«Actualités»

Editorial

Ce 22 septembre, le Comité de rivière a approuvé le programme d'actions 2017-2019. Il sera soumis à l'approbation du Ministre compétent dans les mois à venir et nous prévoyons de le signer officiellement le 3 février prochain.

Ce document reprend les actions que chaque partenaire s'engage à

réaliser dans les 3 ans pour tendre vers les objectifs du Contrat de rivière: amélioration de la qualité de l'eau, lutte contre les dégâts dus aux inondations, développement durable des activités autour de la rivière, protection du patrimoine naturel et culturel liés à l'eau, amélioration de l'information, de la

sensibilisation de tous publics sur diverses thématiques liées à ces objectifs et utilisation autant que possible de l'indispensable concertation avant action.

Sophie Duchateau
Cécile Pironet

Agenda

29 septembre
Assises de l'eau

6 octobre
Gestion alternative des eaux pluviales dans les constructions (voir ci-contre)

9 octobre
Fête du Parc naturel des Deux Ourthes à Cielle

17 octobre
Les espèces exotiques envahissantes, un nouveau défi pour la Wallonie et l'Europe (Colloque à Namur)

26-27 novembre
Salon Instinct Nature à Libramont



Gestion alternative des eaux pluviales dans les constructions

Cette matinée d'étude, à destination des communes, des partenaires des contrats de rivière, des architectes et géomètres confrontés à cette problématique dans leur quotidien, est organisée par la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne et le Contrat de rivière.

Pour toute information:
info@mufa.be

Elle a pour objectif de lancer diverses pistes pour une meilleure gestion tant qualitative que quantitative des eaux pluviales au travers des interventions suivantes:

- Région Wallonne: vers une gestion durable des eaux pluviales en zone urbanisée (SPW-DGO3)
- Les permis et la gestion des eaux pluviales (SPW-DGO4)

- Impact de la gestion des eaux pluviales sur les stations d'épuration collectives (AIVE)
- Des exemples concrets de démarches et de réalisations prenant en compte la gestion alternative des eaux pluviales (Apitree)

Un e-mail? Un e-bulletin!

170 personnes ont déjà remplacé leur bulletin «papier» par un «numérique»

Faites comme eux et envoyez un mail à cr.ourthe@skynet.be pour recevoir chaque trimestre le lien qu'il vous suffira de suivre pour découvrir les dernières nouvelles du bassin de l'Ourthe.

Merci de ne pas oublier d'y noter le nom et l'adresse à laquelle la version papier vous est envoyée afin que nous puissions les retirer de notre liste d'envoi.

Vous souhaitez vérifier si ce mode de lecture vous convient?

Rendez-vous sur notre site internet et comparez avec le format papier!

www.cr-ourthe.be rubrique «Actualités» (en première page)

Une station d'épuration flambant neuve à Rendeux

Action

Une inauguration officielle
Ce 24 mai, les représentants de la commune de Rendeux, de la SPGE, du ministre Carlo Di Antonio et de l'AIVE ont inauguré la nouvelle station d'épuration de Rendeux, en présence des élèves de 4ème primaire de l'école communale de Rendeux. Cette station, d'une capacité de 2200 équivalents-habitants,

épure désormais les eaux usées des villages de Rendeux, Ronzon, Hamôule et Nohaipré, ce qui va contribuer à améliorer la qualité de l'eau de l'Ourthe et protéger la zone de baignade de Hotton. La construction de la station d'épuration a nécessité un investissement de près de 2 400 000 € htva.



Le chemin des eaux usées dans la station

A l'entrée, ces eaux sont orientées vers un tamis-presses retenant les déchets de taille supérieure à 6 millimètres. Ceux-ci sont alors déshydratés et mis en sacs pour être évacués dans un centre de traitement spécifique.



Bassin d'aération

Les eaux usées transitent alors vers le déssableur où elles sont ralenties afin de permettre aux particules solides minérales de se déposer dans le fond (les sables peuvent alors être récoltés et envoyés en CET).



Déssableur

Un répartiteur de débit permet ensuite de limiter le débit entrant vers le traitement biologique à maximum 66 m³/h et de diriger le débit excédentaire éventuel (temps de pluie) vers un bassin d'orage qui permet un traitement par décantation avant rejet au cours d'eau.

Les eaux usées sont alors traitées dans un bassin

d'aération (traitement biologique de 461 m³ et de 5 m de profondeur). Dans cet ouvrage, la pollution biodégradable est éliminée par des micro-organismes ayant besoin d'oxygène pour se développer: des surpresseurs sont donc en action pour leur fournir de l'air en fonction des besoins.

L'avant-dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées de la boue formée par les micro-organismes. Cette séparation est réalisée dans un clarificateur.

Vu la proximité de la zone de baignade de Hotton, avant rejet à la rivière, pendant la saison balnéaire, les eaux épurées sont désinfectées par un dispositif de traitement bactériologique à ultra-violets.



Clarificateur
ou décanteur secondaire



Ces informations sont valables également pour toute autre station d'épuration

Pour info

Dans notre bassin, il y a déjà 33 stations d'épuration en fonctionnement et une est en construction: la station d'épuration de Sprimont, d'une capacité de 3780 EH, épurera à terme les eaux usées des villages de Sprimont, Damré, Ogne, Lincé et d'une partie de Florzé.

Pour en savoir plus à propos des modalités pratiques de raccordement à l'égout et la déconnection des fosses septiques:

> **Contactez votre Administration communale.**

Cet article a été écrit sur base de la fiche technique de la station d'épuration de Rendeux et de l'article publié à l'occasion de son inauguration par l'AIVE.

Vos eaux usées sont ou seront traitées par la nouvelle station? Quelles sont vos obligations ?

S'il y a un égout dans votre rue

Vous devez y raccorder votre habitation (si ce n'est pas encore fait). C'est une imposition du Code de l'Eau. Ce raccordement à l'égout doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Collège communal.

Essayez d'évacuer vos eaux claires (eaux pluviales et eaux de drainage) séparément et trouvez une alternative à l'égout: ruisseau, fossé... En effet, il faut éviter de diluer les eaux usées et, en cas de fortes pluies, de surcharger les égouts pour permettre un fonctionnement optimal de la station d'épuration.

Si vos eaux usées arrivent d'ores et déjà à la station

d'épuration, vous pouvez déconnecter votre fosse septique !

La station d'épuration est conçue pour traiter des eaux usées brutes. Votre fosse septique est donc devenue inutile, voire gênante pour la station. En la mettant hors service, vous éviterez également des frais de vidange !

S'il n'y a pas encore d'égout dans votre rue

Vous devrez raccorder votre habitation à l'égout lorsqu'il sera posé. Pensez à conserver votre mode d'évacuation actuel pour les eaux claires (eaux pluviales et eaux de drainage) pour éviter de les déverser à l'égout après raccordement.

ATTENTION

Une station d'épuration ne digère pas tout !

Les lingettes, huiles, graisses de friteuse, solvants, restes de peinture ou d'hydrocarbures... nuisent au bon fonctionnement de la station d'épuration. Au final, les eaux sont moins bien épurées et peuvent encore contenir ces polluants lors du rejet à la rivière !

Votre parc à conteneurs est équipé pour recevoir ces déchets. De cette manière, vous êtes certain que vos produits seront correctement traités, dans les filières appropriées et dans le plus grand respect de l'environnement !

L'AIVE a publié diverses brochures de sensibilisation téléchargeables sur le site internet www.aive.be. N'hésitez pas à les consulter pour en savoir plus!



Le petit livre des toilettes

Si vous êtes curieux de savoir que faire et ne pas faire avec vos eaux usées.



Se raccorder à l'égout? Une obligation!

Tout ce qu'il faut savoir sur la raccordement à l'égout: obligations légales, démarches à entreprendre, informations techniques...



Bons plans pour les eaux de pluie

Différentes alternatives au raccordement des eaux de pluie à l'égout: infiltration, rétention, autres modes d'évacuation...

Les Pêcheurs de l'Ourthe unis au sein du sous-bassin hydrographique

*Une Fédération unique
du sous-bassin de
l'Ourthe est née !*

«La Fédération des Pêcheurs de l'Ourthe» asbl, (en abrégé: « F.P.O. » asbl) résulte de l'application de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (2000/60/CE), entrée en vigueur en décembre 2000.

Au bénéfice de la santé et du bon état écologique de nos cours d'eau, cette Directive a contraint les Etats européens à s'organiser pour atteindre une gestion rationnelle, cohérente, intégrée et concertée de leur réseau hydrographique. Nous ne pouvons évidemment que nous en féliciter !

Ainsi, les pêcheurs ont relevé le défi et, par l'entremise de leurs fédérations, ont collaboré à l'élaboration d'un «Décret

relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques» adopté par le Parlement wallon et entériné par le Gouvernement wallon, le 27 mars 2014.

Ce décret a engendré de profondes modifications structurelles dans le monde de la pêche dont la création d'une seule Fédération par sous-bassin hydrographique.

La F.P.O. regroupe donc les 36 sociétés de pêche actives dans le sous-bassin de l'Ourthe. En vue de favoriser une équitable représentativité de ces sociétés en son sein, elle a constitué son Conseil d'administration de trois représentants de chacune des quatre anciennes fédérations.

A présent, la FPO, en tant qu'acteur de la rivière, se concentre sur la protection des milieux aquatiques

et de leur patrimoine piscicole, la défense des intérêts de la pêche, la promotion de la pêche et le soutien des sociétés de pêche. A ce titre, elle est un membre actif du Contrat de rivière Ourthe et a proposé l'inscription de 14 actions au programme 2017-2019.

Michel Fontaine

Partenaires



Séance du CA, au Moulin de Bardonwez à Rendeux, le 24 août 2016.

Au fond: Charlie DUBOURG,
Trésorier / 2^e à gauche:
Thierry PONCIN, Secrétaire
/ 3^e à gauche: Francis OGER,
Président.



Partenaires

Géopark Famenne-Ardenne

... un beau projet en devenir

«L'Aspiring Geopark
Famenne-Ardenne»

D'une superficie de 911 km² pour 67.000 habitants, il associe les communes de Beauraing, Nassogne, Rochefort, Tellin, Wellin, Durbuy, Hotton et Marchen-Famenne (ces trois dernières étant situées en tout ou partie dans le bassin de l'Ourthe) à des scientifiques des Universités de Mons et Namur, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, des archéologues, la CWPSS, mais aussi «Attractions et Tourisme» et trois Maisons du Tourisme.

La «Calestienne» est le fil conducteur du Geopark Famenne-Ardenne. Cette région est l'une des plus riches de Belgique et d'Europe en phénomènes karstiques. Elle résume l'histoire géologique de la sédimentation marine durant le Dévonien suivie par la tectogenèse varisque qui forma de nombreux plis et failles aujourd'hui visibles dans le paysage. Durant le Cénozoïque, un climat chaud et humide altère profondément les roches calcaires. Au même moment, le socle ardennais se soulève, le réseau hydrographique s'enfonce et les grottes se forment créant des systèmes «perte - résurgence» dont les plus longs (Han-sur-Lesse et Lorette) dépassent les 10 km de développement.

La base de la candidature du Geopark repose donc sur les vallées de trois rivières (la Lesse, la Lomme, l'Ourthe) présentant un potentiel géologique extraordinaire et largement valorisé à des fins touristiques et scientifiques (grottes et sites karstiques exceptionnels, uniques à l'échelle européenne, étudiés depuis de nombreuses années; initiatives locales valorisant le patrimoine naturel; roches constituées de carbonates caractéristiques de paléo-climats et de paléo-environnements; paysages dont la géomorphologie reflète directement la nature du sol; sols permettant le développement d'une large biodiversité; patrimoine bâti riche de matériaux diversifiés qui trouve son origine dans notre environnement...)

Forte de tous ces éléments, la candidature en tant que Geopark Famenne-Ardenne sera déposée à l'UNESCO fin novembre 2016. Le Geopark Famenne-Ardenne dispose de tous

les atouts nécessaires pour obtenir cette labellisation UNESCO qui serait un véritable catalyseur de développement international, scientifique, socio-économique et touristique.



Les géoparks mondiaux UNESCO

sont des espaces géographiques unifiés, où sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable. Leur approche «partant de la base» associe la conservation et le développement durable tout en impliquant les communautés locales.

Pour en savoir plus sur la Calestienne dans notre bassin



A télécharger sur
www.cr-ourthe.be/publications



Geopark (bordure rouge),
Calestienne (bleu foncé)
et limites du bassin de
l'Ourthe (bordure grise)

L'Alyte accoucheur

Un petit crapaud en danger?

Sensibilisation

L'Alyte (ou crapaud) accoucheur) est un petit amphibien (taille maximale - 5 cm) qui apprécie particulièrement la présence de milieux rocheux comme les carrières, vieux murs, falaises... où il bénéficie de nombreuses caches à proximité d'un point d'eau aussi petit soit-il (abreuvoirs, mares, ornières...).

Une enquête de localisation réalisée entre 1985 et 2003 montre une lacune pour l'Ardenne orientale. Celle-ci résulte probablement d'un manque de prospection. Toutefois il est à craindre que ce soit un reflet de la réalité. Le crapaud accoucheur autrefois très fréquent dans la région s'observe de moins en moins et a complètement disparu de certains sites. C'est pourquoi il est important de rechercher cette espèce et de transmettre vos observations notamment sur le territoire du Parc naturel des deux Ourthes!

Comment identifier l'alyte ?

Il est facile à identifier grâce à son chant flûté, qui s'entend de la fin mars au début juillet lors des soirées douces (après le coucher du soleil et température de 15°C minimum), sans trop de vent. De nombreux exemples de chants peuvent être écoutés sur Youtube par exemple. Il est aussi le seul de nos amphibiens à présenter une pupille verticale (comme un chat). Les mâles sont souvent observés avec des œufs à la base du dos.

Comment transmettre vos observations ?

Elles peuvent être encodées directement par les systèmes d'encodage en ligne. Soit sur l'Observatoire Faune-Flore-Habitat de la région wallonne (<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/encodage>) ou sur le portail naturaliste



Un têtard d'alyte

www.observations.be. En cas de visite négative d'un site potentiel par bonnes conditions météo, il est très utile d'encoder la donnée d'absence (dans ce cas, sélectionner «Inventaire de site» plutôt que «Observation courante» dans www.observations.be). Si vous n'avez pas d'accès à Internet, vous pouvez aussi transmettre vos observations au Parc Naturel des Deux Ourthes par courrier postal (rue de La Roche, 8 à 6660 Houffalize).

Plus d'infos sur cette espèce et d'autres actions à mener en faveur des batraciens sur www.batraciens.be et sur www.natagora.be/rainne.



Crapaud mâle
et sa cargaison d'œufs
© Thierry Kinet

Brèves

Le CR Ourthe sur facebook

Depuis début janvier, retrouvez les actualités de notre Contrat de rivière sur facebook. Et n'oubliez pas d'aimer la page pour rester informé!



<http://www.facebook.com/crouthe>



J'aime déjà ▾

Contacter ▾

Plus ▾

Les cours d'eau s'affichent



Cet été de nouveaux panneaux «noms de cours d'eau» ont été placés dans notre bassin sur des ponts routiers (37) ou le long de sentiers de promenades (42). Ils viennent compléter les 364 panneaux déjà répartis sur l'ensemble du bassin.

Ces noms sont officiels car repris à l'Atlas des cours

d'eau et peuvent parfois différer des noms usuels ou de ceux indiqués sur les cartes IGN. Si vous souhaitez nous informer d'un nom utilisé localement, n'hésitez pas à nous le communiquer.



PUBLICATION
DE LA CELLULE
DE COORDINATION DU
CONTRAT DE RIVIERE OURTHE

Conception, coordination rédactionnelle:
Cécile Pironet

Crédits photos: CRO

Bulletin réalisé avec le soutien financier de la Wallonie, des Provinces de Liège et Namur et des 25 communes partenaires: Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Ouffet, Rendeux, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre.



Avec
le soutien de la



Wallonie

Pour recevoir
ou faire connaître
ce bulletin, communiquez-nous
vos nom, prénom et adresse

ou une adresse mail !

Contrat de rivière Ourthe Asbl
rue de la Laiterie, 5
6941 Tohogne

086/21.08.44
cr.ourthe@skynet.be
www.cr-ourthe.be